



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Pierre Gramegna
Ministre des Finances
L-2931 Luxembourg

Luxembourg, le 22 juillet 2019

Objet : Pétition 1210 - Pétition pour que le paiement des salaires des agents de l'Etat ne soit plus imposé à un seul établissement. Et que dès lors l'on puisse se faire virer le salaire sur un compte d'une banque de la place financière.

Monsieur le Ministre,

Suite à la lettre du 26 juin 2019 de Monsieur le Ministre de la Fonction publique concernant la pétition 1210, j'ai jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

Annexe : lettre du 26 juin 2019 de Monsieur le Ministre de la Fonction publique concernant la pétition 1210



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le .
02 JUIL. 2019

Réf. : mfp_82cx89d15

Dossier suivi par :
Marc Lemal
Tél. : 247-83141

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 2^b JUIN 2019

Objet : Pétition 1210 - Pétition pour que le paiement des salaires des agents de l'Etat ne soit plus imposé à un seul établissement et que dès lors l'on puisse se faire virer le salaire sur un compte d'une banque de la place financière

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre courrier émarginé.

Mon ressort ministériel n'est pas directement concerné par la pétition émarginée.

La consigne d'exiger que les agents de l'Etat doivent disposer d'un compte chèque postal a été donnée à l'époque par le Trésor public. Le CPGO ne fait qu'exécuter cette consigne.

Le sujet de la pétition relève ainsi de la compétence du Ministre ayant le Trésor public dans ses attributions.

A toutes fins utiles, je lui transmets une copie de votre courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Fonction publique

MARC LEMAL

Copie pour information et attribution au Ministre des Finances

PETITION 1210

Intitulé de la pétition:

Pétition pour que le paiement des salaires des agents de l'Etat ne soit plus imposé à un seul établissement. Et que dès lors l'on puisse se faire virer le salaire sur un compte d'une banque de la place financière.

But de la pétition:

De laisser libre choix de l'établissement bancaire à Luxembourg pour qu'un agent de l'état puisse être payé sur un compte bancaire d'une banque de la place financière luxembourgeoise.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

L'observatoire de la concurrence ayant été contacté, ils sont d'avis que d'imposer les services financiers de POST finance comme unique organisme pourrait constituer un abus de position dominante. Ou en tout cas quelque chose qui pourrait s'y assimiler. Seulement pour aller plus loin il aurait fallu se constituer partie civile à ses propres frais et se mettre en mauvais terme avec les administrations. Le but est de ne pas favoriser un service financier plus qu'un autre et qu'une réelle concurrence soit instaurée sur les tarifs bancaires. Quand on compare les tarifs, l'on s'étonne qu'il n'y aie pas d'enquête qui aboutissent à des condamnations pour entente sur les tarifs bancaires. De ne pas favoriser les services de POST finance qui sont souvent en panne le jour de paie car leurs serveurs sont surchargés. Et dont la seule solution proposée est de faire un ordre permanent vers un autre compte (chaque modification ou création d'ordre étant tarifé EUR 0.60 cents)

Dépôt: le 05.02.2019 à 22:13

Pétitionnaire: Damien Garot